

mis en ligne le 24/03/2023

DRH
BC

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-03

RESSOURCES HUMAINES
Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire expose :

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R.2151-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
- Vu le procès-verbal en date du 03 juillet 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,
- Vu la délibération en date du 19 octobre 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus,
- Vu la délibération en date du 20 décembre 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus,
- Vu la délibération en date du 24 janvier 2022 relative aux indemnités de fonctions des élus,
- Vu la délibération en date du 19 septembre 2022 relative aux indemnités de fonctions des élus,

Le Conseil Municipal a défini dans ses différentes délibérations relatives aux indemnités de fonction des élus, citées dans les visas ci-dessus, les principes suivants, conformément à la loi :

- **Adopter l'enveloppe indemnitaire globale comme suit :**
L'enveloppe indemnitaire mensuelle globale autorisée se calcule sur la base de la somme de l'indemnité maximale de Monsieur le Maire (90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique) et des indemnités maximales des adjoints (33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique). Cette enveloppe tient compte du périmètre de l'effectif présent au sein du Conseil Municipal. Le montant de ces indemnités suit automatiquement les évolutions réglementaires (augmentation de la valeur du point, augmentation de l'indice terminal de la Fonction Publique...)
- **Procéder à la répartition de l'enveloppe globale comme suit :**
L'indemnité de Monsieur le Maire pour l'exercice de ses fonctions est calculée, à sa demande, sur 74,57% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. Chaque indemnité de ses adjoints (sauf un adjoint) est calculée sur 23,79 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. L'indemnité de l'adjoint dont la clé de répartition est particulière, est calculée sur 26,37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. L'indemnité des Conseillers municipaux délégués est calculée sur 7,81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et celle des Conseillers municipaux est enfin, calculée sur 2,58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- **Porter les majorations pour les indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale au titre de commune chef-lieu d'arrondissement, commune touristique**

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- CONFIRMER l'ensemble des principes ci-exposés tels que déjà délibérés par le Conseil Municipal.
- PRENDRE ACTE de la démission de Madame BIRRAUX à compter du 7 février 2023.
- PRENDRE ACTE de l'élection de Madame BACON en qualité d'adjointe au Maire en lieu et place de Madame BIRRAUX, à compter de ce 20 mars 2023.
- PRENDRE ACTE que Madame BACON n'est pas remplacée dans ses fonctions de conseiller délégué à compter de ce 20 mars 2023.
- PROCEDER aux ajustements nécessaires de l'enveloppe globale des indemnités des élus et de sa répartition, au réel de l'effectif du Conseil Municipal et de sa Municipalité.
- PRENDRE ACTE, en annexe, du nouveau tableau des indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 37 voix pour et 1 abstention (Madame BAUD ROCHE), les propositions présentées.

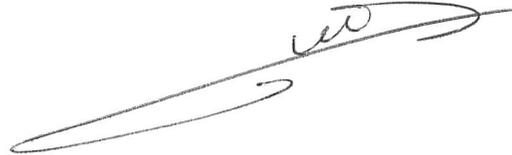
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Thonon-les-Bains, Haute-Savoie, is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A black ink signature, appearing to be 'PT', written in a cursive style over a horizontal line.

Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Annexe à la délibération du 20 mars 2023 relative aux indemnités de fonction des élus.
Montant des indemnités de fonction des élus**

Identité	Fonction	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration	Taux voté avec majorations	Montant brut mensuel alloué avec majorations
Christophe ARMINJON	Maire	90%	74,57%	3.001,84 €	108,13%	4.352,80 €
Jean-Claude TERRIER	1 ^{er} Adjoint délégué aux finances communales, à la commande publique, au suivi des délégations de service public et à l'évaluation des politiques publiques	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Katia BACON	2 ^{ème} Adjointe déléguée à la qualité des services publics et de la relation avec les usagers, à la vie inclusive, à la lutte contre les discriminations, à la communication, au numérique et à l'innovation technologique	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Gérard BASTIAN	3 ^{ème} Adjoint délégué à la sécurité	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Nicole JAILLET	4 ^{ème} Adjointe déléguée aux affaires sociales, aux solidarités actives et à la lutte contre l'exclusion	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Jean-Pierre FAVRAT	5 ^{ème} Adjoint délégué aux travaux, aux propriétés communales et aux aménagements urbains	33%	26,37%	1 061,53 €	38,24%	1.539,36 €
Emily GROPPI	6 ^{ème} Adjoint déléguée à la transition écologique, à la lutte contre les pollutions, à l'économie sociale et solidaire	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Jean DORCIER	7 ^{ème} Adjoint déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la formation tout au long de la vie, au devoir de mémoire	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Cassandra WAINHOUSE	8 ^{ème} Adjointe déléguée aux affaires culturelles et aux grands événements	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Jean-Marc BRECHOTTE	9 ^{ème} Adjoint délégué au commerce et à l'artisanat, à l'emploi, à la revitalisation du centre-ville	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Véronique VULLIEZ	10 ^{ème} Adjointe déléguée à la petite enfance, à la famille et aux solidarités intergénérationnelles	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Philippe LAHOTTE	11 ^{ème} Adjoint au sport, aux loisirs et à la vie associative	33%	23,79%	957,67 €	34,50%	1.388,81 €
Carine DE LA IGLESIA	Conseillère Municipale déléguée au tourisme et à la promotion de la ville		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Mustapha GOKTEKIN	Conseiller Municipal délégué à l'habitat et à la rénovation urbaine		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Michel ELLENA	Conseiller Municipal délégué aux foires et marchés et à l'occupation du domaine public		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Patrick TISSUT	Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité et à la conformité des ERP, au suivi des systèmes de contrôles automatisés du stationnement de surface, aux associations patriotiques		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €

Joël ANNE	Conseiller Municipal délégué au plan de circulation et à la sécurité routière		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Catherine PERRIN	Conseillère Municipale déléguée aux jumelages et à la coopération internationale		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Serge DELSANTE	Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, vie de quartiers et budgets participatifs		7,81%	314,39 €	11,32%	455,69 €
Richard BAUD	Conseiller Municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Isabelle PLACE-MARCOZ	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Brigitte MOULIN	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
René GARCIN	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Deborah VERDIER	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Sylvie COVAC	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Laurence BOURGEOIS	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Jean-Baptiste BAUD	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Sophie PARRA D'ANDERT	Conseillère municipale	6%	0 %	0 €		
Thomas BARNET	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Marc-Antoine GRANDO	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Franck DALIBARD	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Jean-Louis ESCOFFIER	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Astrid BAUD-ROCHE	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Quentin DUVOCELLE	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Mickaël BEAUJARD	Conseiller municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Emmanuelle VUATTOUX	Conseillère municipale	6%	2,58%	103,86 €		
Arnaud BERAST	Conseiller Municipal	6%	2,58%	103,86 €		
Mickaël MAQUAIRE	Conseiller Municipal	6%	2,58%	103,86 €		